



## DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

### SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Tanus, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	35	Voix délibératives	41
Délégués avec pouvoir	6	Membres présents	35

#### Titulaires présents : 35

**ASTIE** Alain, **AUZIECH** Cécile, **BALARAN** Jean-Marc, **BARILLIOT** Christine (pouvoir de **NORKOWSKI** Patrice), **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian, **ICHARD** Xavier, **IMBERT** Véronique, **LEBLOND** Nelly, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy, **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de **CARMES** Monique), **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie (pouvoir de **AZEMAR** Jean-Louis), **MUNOZ** Sonia, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de **BONFANTI** Djamil), **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SENGES** Jean-Marc, **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir de **REDO** Aline), **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de **BORDOLL** Christian), **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TROUCHE** Alain.

#### Suppléant présent avec voix délibérative : 0

#### Titulaires excusés : 20

**AZEMAR** Jean-Louis (pouvoir à **MILESI** Marie), **BARBE** Christian, **BARRAU** Jean-Louis, **BEX** Fabienne, **BONFANTI** Djamil (pouvoir à **SAN ANDRES** Thierry), **BORDOLL** Christian (pouvoir à **SOULIE** Jérôme), **CARMES** Monique (pouvoir à **MANUEL** Christian), **ESCOUTES** Jean-Marc, **KOWALIK** Jean-François, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir à **BARILLIOT** Christine), **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **REDO** Aline (pouvoir à **SIBRA** Jean-Michel), **SELAM** Fatima, **SOURDIN** Anne, **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

#### Suppléant présent sans voix délibérative : 0

#### Secrétaire de séance :

**BOUSQUET** Jean-Louis

### DELIBERATION N° 30/10/2025-7.2

### VALORISATION ET SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITE DANS LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU CARMAUSIN SEGALA FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### I. Le cadre :

##### 1/ Une action territoriale en prolongement de la stratégie et des dispositions législatives prises à l'échelon national

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages promulguée le 8 août 2016 inscrit dans le droit français des principes juridiques consolidés pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel français et territorial. Elle est déclinée au travers de la stratégie nationale biodiversité 2030. En complément, la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) du 20 juillet 2023 vise notamment à accompagner les élus locaux non pas dans l'interdiction de "faire" mais plutôt dans le comment "mieux faire" pour réduire les impacts des aménagements sur le patrimoine vivant identitaire de leur territoire (préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).

## 2/ Une déclinaison territoriale à l'échelle de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala

Le Carmausin-Ségala a adopté le 12 décembre 2024 son projet de territoire, portant des axes durables, comme :

- « L'intégration des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement du territoire », en « séquestrant le carbone, protégeant et restaurant les écosystèmes et la biodiversité » ;
- Le soutien « d'un cadre propice au développement des entreprises par une requalification, densification, réaménagement durables et écologiques des zones d'activités intercommunales ».

Ces axes font écho à la stratégie adoptée le 4 février 2020 dans le PCAET intercommunal, déclinée plus finement dans les fiches actions TEPOS\_ACT3 (volet entreprises), AGRI\_BIO1 (volet biodiversité), TEPOS\_EXE4 (réduction éclairage public) et TEPOS\_EXE1 (intégration des actions PCAET au sein des stratégies d'aménagement).

## 3/ La réalisation d'une des trois actions portées dans la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature »

Par délibération du 12 septembre 2019, la Communauté de Communes s'est inscrite dans le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature (TEN) ». La labellisation « TEN » a été obtenue au travers de 3 actions déposées dont une visant à soutenir la biodiversité et la renaturation d'espaces identifiés et délimités « poumons verts de décarbonation » sur les zones d'activités économiques du Carmausin-Ségala.

## 4/ Des zones d'activités intercommunales aménagées selon un modèle datant de plus de 15 ans

Les zones d'activités du Carmausin-Ségala ont été aménagées avant les lois TECV, Biodiversité ou Climat et Résilience, et par conséquent sous l'unique condition du respect de la loi sur l'eau. L'adaptation ou l'atténuation face au changement climatique, ou le soutien aux corridors de biodiversité au travers de la séquence ERC (Eviter, Réduire ou Compenser) ne faisait pas partie du cahier des charges de réflexion et de construction de ces zones.

C'est pourquoi ces zones constituent aujourd'hui des secteurs identifiés de fragilités ou de ruptures dans les trames vertes du territoire, essentielles à la circulation et à la vie du vivant.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement visant à soutenir la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, 3 secteurs ont été retenus :

- La zone d'activités des Pessageries à Sainte Croix (de plus de 4.8 hectares sur l'axe Albi-Cordes D600),
- La zone d'activités de la Croix de Mille à Pampelonne (plus de 16 hectares sur l'axe RN88),
- L'entrée de la zone d'activités des Ateliers Centraux à Carmaux en lien avec la zone de la Cokerie, Pré Grand et de la Centrale.

Ces secteurs ont été choisis car ils contribuent à aménager des zones d'activités classées comme structurantes ou intermédiaires au niveau du SCOT de l'Albigeois et des Bastides. Par ailleurs, ils restent dotés de fonciers sous propriété intercommunale permettant d'organiser et de structurer de façon significative le projet.

## II. Le contexte :

### 1/ Un fonds vert / PCAET 2025

La loi de finances du 14 février 2025 a ouvert des crédits du Fonds vert pour l'exercice 2025 afin d'accompagner les EPCI dans leurs investissements en lien avec leur PCAET adopté.

Un courrier du Préfet du Tarn du 2 juin 2025 a demandé aux collectivités territoriales de positionner des actions "d'investissements" à réaliser en 2025 répondant aux actions inscrites dans leur PCAET.

Deux ont été retenues dont celles intitulées :

- Action n°1 : "Aménagements des Zones d'Activités du Carmausin-Ségala en soutien à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique en favorisant l'émergence d'un « club d'entreprises intra-zones » pour la transition climatique " ;
- Actions n°2 : " Aménagements en faveur de la préservation, restauration et de la valorisation de la biodiversité sur des points de randonnées ou de promenades intercommunaux existants"

**Au total, la possibilité d'un fonds vert / PCAET « investissement » de 75 000 € a été annoncé à la 3CS couvrant au maximum 80% de la dépense éligible. Une clé de répartition a été déposée entre les 2 actions :**

- **Action n°1 : "Aménagements des Zones d'Activités du Carmausin-Ségala en soutien à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique en favorisant l'émergence d'un « club d'entreprises intra-zones » pour la transition climatique " : un budget investissement global de 74 000 € comprenant 20% en autofinancement de l'EPCI ;**

- **Actions n°2 :** " Aménagements en faveur de la préservation, restauration et de la valorisation de la biodiversité sur des points de randonnées ou promenades intercommunaux existants" : **un budget investissement global de 20 000 € comprenant 20% en autofinancement de l'EPCI.**

## 2/ Gouvernance politique et technique :

En amont, deux comités, l'un politique et l'autre technique, ont été menés courant septembre 2025 afin d'envisager la faisabilité du projet et recueillir les avis ou recommandations. Par ailleurs un « sourcing » réalisé en amont de la commande publique a permis de définir les actions en lien avec les besoins et d'estimer l'aspect budgétaire.

### III. Le lien entre l'opération de développement de la biodiversité et le développement des entreprises

#### 1/ Un moyen de fédérer les entreprises des zones d'activités

La réussite de l'opération est directement conditionnée par la concertation, l'appropriation et l'implication des entreprises présentes sur chaque zone. Pour cela, deux premiers comités techniques d'entreprises ont été animés le jeudi 9 octobre dans la ZAE Croix de Mille et le jeudi 16 octobre dans la ZAE Pessagères. Les entreprises ont pu s'exprimer sur leur vision du projet. Il en est ressorti plusieurs messages forts et partagés :

- La biodiversité dans les ZAE n'est pas vue comme une priorité en soi, mais elle peut être le **prétexte d'un projet pour rendre la zone plus attractive**, plus désirable.
- Le projet peut notamment **répondre à certaines problématiques** : les plantations peuvent créer une barrière contre le vent (très fréquent et fort sur la Croix de Mille), peuvent amener de l'ombre, ou encore une limite pour certains cervidés qui se mettent en danger à proximité des chaussées.
- Les entreprises souhaitent **être parties prenantes du projet** par des sessions d'information et de concertation sur le projet, ce qui rendra l'opération acceptable et appropriable.

#### 2/ Un levier pour rendre attractives les zones d'activités

Les zones d'activités qui feront l'objet de l'opération ne subissent pas nécessairement de pression urbaine. Leur développement est relativement lent. Notamment dans la ZAE Croix de Mille, les entreprises mettent en cause une faible promotion pour commercialiser des terrains pourtant bien visibles, desservis et viabilisés. Le projet pourra donc être un tremplin pour rendre visible tout le potentiel des zones d'activités.

#### 3/ Un outil pour mettre en avant la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises

Les entreprises de chaque zone sont presque toutes concernées par des enjeux de responsabilité sociale et environnementale, notamment quand elles répondent à des marchés. En s'impliquant dans le projet, et via une possible création de label par la communauté de communes, les entreprises pourront tirer parti de leur implication pour rendre leur cadre de travail meilleur pour la vie faunistique et floristique.

### IV. Les grands principes de l'action :

- **Inventaires des grandes espèces présentes** comprenant un focus sur celles menacées ou remarquables, en vue d'un choix visant à les soutenir par la plantation ; mise en vigilance sur les espèces invasives (si présentes)
- Constitution et reconstitution d'**îlots de végétation** et des **trames vertes** (alignements, haies) sur les diverses strates
- Valorisation des divers **motifs paysagers** en lien avec le lieu et sa structure géologique : pierre locale, présence d'eau et d'éléments bâtis, etc
- **Harmonisation paysagère** pour lier les différents secteurs au sein des ZA / création d'une unité paysagère
- **Marquage paysager** en soutien aux différentes entrées successives des ZA
- **Valorisation grand public de l'action portée** par l'intercommunalité et par les entreprises (labellisation verte climat) en faveur du rétablissement des continuités écologiques
- Rédaction, mise en place et suivi **d'un plan de gestion adapté** aux sites pour l'entretien et le développement naturel

### V. Le plan de financement et le calendrier

#### 1/ Plan de financement prévisionnel suivant le « sourcing » réalisé en amont de la commande publique

DEPENSES HT		
Intitulé	Détail	Montant € HT
Sur ZA Croix de Mille, ZA Pessageries, entrée ZA des Ateliers Centraux : <b>Soutien aux corridors écologiques, trames vertes et poumons de biodiversité</b> afin de réduire les îlots de chaleur et exposition aux vents	<b>Achat de végétaux adaptés</b> à l'évolution climat (strates basses, arbustives, arborées) – rotation des floraisons pour un soutien à la pollinisation, aux insectes, oiseaux... avec la fourniture des tuteurs et protections (filets, rondins, ...)	5 790 €
<b>Equipements</b> : arrosage itinérant en soutien aux jeunes plants	<b>Plantation</b> (décompactage des sols pour plantation en linéaire ou en bosquets, plantation des végétaux, mise en place des tuteurs, amendement des sols avant plantation, broyage ou plaquettes, ... ) avec possibles soutiens en structuration de la plantation ou aux habitats (ganivelles, clapas, murets, blocs de pierre ...)	39 080 €
Sur zones « complexes » d'activités Croix de Mille et Pessageries : <b>Accompagnement au projet</b> (maîtrise d'ouvrage)	<b>2 cuves de 1000 litres</b> équipées de raccords et tuyaux de 25 mètres pour permettre un chargement sur camion plateau	600 €
Sur zones « étendues et complexes » d'activités Croix de Mille et Pessageries : <b>Etudes et mise en place d'actions de suivi reconquête biodiversité</b>	<b>Ingénierie externe de visite terrain, rapport d'aménagement</b> avec un itinéraire technique adapté, <b>réunions de projet, suivi</b> des travaux et coordination, réception des travaux et constat de reprise, suivi N+1 avec constat de reprise	7 730 €
	<b>Suivi avifaune, entomofaune, mammifères état 0</b> (suivant protocoles ou pose de pièges photos) – recherche des espèces emblématiques, rares, remarquables, envahissantes ou menacées	3 736 €
	Rédaction d'un <b>plan de gestion biodiversité</b> sur les 2 ZAE pour éduquer et gérer l'entretien différencié (zone de stockage de bois morts, maintien de couvert végétal, de cavités, fauches ou coupes tardives...) et le traitement des espèces envahissantes si présentes	2 000 €
	<b>Implantation de couverts mellifères pluriannuel (1 ha)</b> Pose de nichoirs chiroptère (8) Pose de nichoirs oiseaux (10) Travaux réduction pente fossé pour accès amphibiens en amont du bassin pluvial (ZA Croix de Mille)	4 100 €
Sur zones « étendues et complexes » d'activités Croix de Mille, Pessageries, Ateliers Centraux : <b>Totem / supports de valorisation de l'action biodiversité</b> sur les zones « complexes	<b>3 à 6 totems ou supports didactiques de valorisation</b> de l'action biodiversité sur les zones (labellisation verte climat)	10 964 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>74 000 €</b>

RESSOURCES HT		
Intitulé	%	€
ETAT – Fond Vert / PCAET	80 %	59 200 €
Autofinancement	20 %	14 800 €
<b>TOTAL RESSOURCES</b>		<b>74 000 €</b>

## 2/ Planning prévisionnel

L'engagement du premier euro dépensé est programmé sur l'année 2025, suivi d'une phase de commande publique et d'une phase préparatoire de décembre 2025 à avril 2026, puis d'une programmation inventaires, pose nichoirs, ... et plantations étalées de mai 2026 à fin novembre 2026.

**Ouvrant aux questions ou échanges complémentaires, il est proposé au conseil communautaire de délibérer dans le cadre de l'action n° 1 "Aménagements des Zones d'Activités du Carmausin-Ségala en soutien à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique en favorisant l'émergence d'un « club d'entreprises intra-zones » pour la transition climatique".**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **APPROUVE** la mise en œuvre de ce projet, de son plan de financement et de son calendrier prévisionnel ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter la participation financière de l'Etat, au titre du Fonds Vert / PCAET telle que présentée ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les marchés, avenants, conventions, documents contractuels ou pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant ce projet ;
- **AUTORISE** la Communauté de Communes et le Président à inscrire les recettes et les dépenses liées au projet sur les budgets de 2025 à 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,**  
Le Président  
Didier SOMEN

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis BOUSQUET



